

DEC160651CNPS

Décision portant cessation de fonctions de M. Yann AUGER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

Vu la décision n°152886CNPS du 12 janvier 2016 nommant M. Yann AUGER chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2016, aux fonctions de chargé de mission auprès du président du CNRS pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité, exercées par M. Yann AUGER, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 avril 2016

Le président
Alain Fuchs